



MITIGOKAA

**Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des
finances nationales
sur la « teneur du projet de loi C-59 »**

**Présenté conjointement
par :**

**Chef Peter Bill
Première Nation de Pelican
Lake**

C.P. 399
Leoville (Saskatchewan)
S0J 1N0

**Le maire Mike Natomagan
Village nordique de Pinehouse**

Avenue Hilltop
Lac Pinehouse (Saskatchewan)
S0J 2B0

**Johan van 't Hof, CPA CA
Chef de la direction, Mitigokaa**

**Société de développement
34, rue King Est, bureau 1000
Toronto (Ontario)
M5C 2X8**

Février 2024

Recommandation :

Nous recommandons la modification du projet de loi n° C-59 afin d'inclure la biomasse dans la définition de « bien de technologie propre » aux fins du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres dans le nouvel article 127.45(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Plus précisément, nous recommandons la modification de la définition de « bien de technologie propre » à l'alinéa d) comme suit (les modifications que nous proposons ont été mises en évidence) :

- (i) du matériel servant à produire de l'électricité à partir d'énergie solaire, éolienne, hydraulique et de la **biomasse** décrit aux sous-alinéas d)(ii), (iii.1), (v), (vi), **(viii), (ix)** ou (xiv) de la catégorie 43.1 de l'annexe II du *Règlement de l'impôt sur le revenu*,

Cette modification aurait pour effet de rendre les installations utilisant des déchets de bois comme combustible pour produire de l'électricité, immédiatement admissibles au crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 30 %, tout comme l'énergie solaire, éolienne et hydraulique.

1. À propos de nous

La Première Nation de Pelican Lake est une Première Nation de la Saskatchewan qui, en décembre 2022, comptait 1 722 habitants inscrits. Pinehouse est une communauté métisse de la Saskatchewan. Selon les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, le village nordique de Pinehouse a une population de 1 013 habitants. Les deux collectivités font face à d'importants défis économiques et sociaux liés au manque d'alimentation fiable en électricité. Le volume ou la capacité d'électricité disponible par habitant est d'environ un tiers de la moyenne nationale.

D'un point de vue communautaire, l'approvisionnement limité et peu fiable en électricité rend le développement indispensable – notamment le logement, les installations communautaires telles que les écoles et les centres de santé, et le développement économique et commercial – pratiquement impossible. Les deux collectivités sont desservies par SaskPower et se trouvent aux extrémités de longues lignes de distribution. La perte de ligne due à la distance, ainsi que la tendance des lignes de distribution éloignées à être endommagées par les feux de forêt, les tempêtes et d'autres événements naturels, se combinent pour limiter le volume d'électricité par habitant disponible dans chaque collectivité et causer des pannes fréquentes et régulières. Cela a une incidence sur le niveau de vie des résidents, car les familles n'ont pas assez d'électricité disponible pour brancher et utiliser des appareils électroménagers comme des climatiseurs, des congélateurs ou des lave-linge ou des sèche-linge. L'insécurité alimentaire est également accrue, car les fréquentes pannes de courant entraînent une détérioration.

Pelican Lake et Pinehouse ont formé une coentreprise, aux côtés de Mitigokaa Development Corporation (MDC), pour construire, exploiter et gérer des installations de production de biomasse qui répondront à leurs besoins en électricité aujourd'hui et à l'avenir. Ensemble, ils proposent la construction d'une centrale de biomasse de déchets de bois dans chaque collectivité.

L'infrastructure de la centrale sélectionnée – principalement les chaudières et les turbines de

production – a été utilisée dans de nombreuses collectivités à travers le monde et a fait ses preuves en matière d’approvisionnement en électricité propre, sûre et fiable.

La planification du projet est très avancée. La plupart des permis sont maintenant en main. Le choix du site (y compris toutes les études techniques nécessaires) et les travaux de conception de la centrale ont été effectués. Des stocks suffisants de déchets de bois sont disponibles. Des fournisseurs d’équipement et d’installations physiques ont été identifiés et des soumissions officielles ont été reçues. Nous avons l’intention d’utiliser des solutions « disponibles sur le marché » ayant un historique de fiabilité et de succès, ce qui réduit les coûts et garantit la disponibilité de tout support après-vente requis ainsi que des pièces de rechange et de remplacement. Nous avons tenu des discussions approfondies avec SaskPower et soumis une proposition détaillée pour un accord d’achat d’électricité à SaskPower, qui appuie grandement les deux projets. Des projections financières détaillées sur 20 ans ont été réalisées et Pelican Lake a entrepris de se faire inscrire sous le régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et a eu des discussions positives avec l’autorité financière des Premières Nations en vue d’obtenir un financement en capital pour le projet. Un récent référendum entrepris par SAC Canada dans la Première Nation de Pelican Lake a largement approuvé le projet.

2. Justification des modifications que nous proposons

Le crédit d’impôt à l’investissement dans les technologies propres a été annoncé pour la première fois dans l’Énoncé économique de l’automne 2022, mais excluait les projets de production d’électricité alimentés par des déchets de biomasse ligneuse.

L’Énoncé économique de l’automne 2023, dont certaines parties seraient adoptées par l’intermédiaire du projet de loi C-59, annonçait des définitions élargies du crédit d’impôt à l’investissement pour les technologies propres, incluant maintenant les projets alimentés par la biomasse de déchets ligneux. L’Énoncé économique de l’automne indiquait que l’inclusion de la biomasse serait prévue séparément, à une date ultérieure, mais que l’admissibilité serait rétroactive à la date de l’Énoncé économique de l’automne.

Les projets de Pelican Lake et de Pinehouse ont bien progressé et nous prévoyons achever toutes les questions financières cet été. Comme le crédit d’impôt à l’investissement de 30 % aura une incidence importante sur les exigences financières et la viabilité, la certitude offerte par les mesures législatives est plutôt nécessaire pour les financiers. Dans le cas d’un parlement minoritaire, il est toujours possible que les initiatives gouvernementales qui sont retardées ne soient jamais réellement mises en œuvre.

La modification requise pour atteindre nos objectifs est très mineure, selon l’ouverture de ce mémoire. Nous ne croyons pas qu’elle soit suffisamment importante pour nécessiter des consultations ou des délibérations législatives au-delà de celles qui ont déjà lieu pour mettre en œuvre le crédit d’impôt à l’investissement dans les technologies propres pour tous les autres types de projets admissibles, comme c’est le cas avec le projet de loi C-59.

Accepter la modification que nous avons proposée n’entraînerait aucun coût supplémentaire pour le Conseil du Trésor. L’Énoncé économique de l’automne indique explicitement que l’admissibilité au crédit d’impôt à l’investissement, pour les projets utilisant de la biomasse de déchets de bois, sera rétroactive à la date de l’Énoncé économique de l’automne.

Les avantages d'agir aujourd'hui

Cela contribue à de multiples priorités stratégiques du gouvernement fédéral

SaskPower dépend fortement du charbon pour la production d'électricité. **Les centrales utilisant la biomasse, en remplaçant l'électricité actuellement produite ailleurs et transportée de manière inefficace le long de longues lignes de distribution, élimineront un total de plus de 100 000 tonnes métriques d'émissions de carbone par an**, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de changements climatiques et permettant d'économiser environ 17,5 millions de dollars en taxes annuelles sur le carbone pour les contribuables.

Le gouvernement fédéral s'est largement engagé à faire des progrès importants quant à l'écart en matière d'infrastructure entre les collectivités autochtones et non autochtones d'ici 2030, y compris un engagement explicite à mettre fin à la dépendance à l'égard de la production d'électricité au diesel (et aux fossiles) dans toutes les collectivités éloignées d'ici 2030. Bien qu'aucune de nos collectivités n'utilise actuellement la production d'électricité au diesel, elle est alimentée par la production de charbon. De nombreuses collectivités qui dépendent du charbon ou du diesel sont pour la plupart des communautés autochtones ou des collectivités bien situées géographiquement pour tirer parti des possibilités que présente la biomasse des déchets de bois pour produire de l'électricité propre, durable, distribuable et en fonction de la demande. De notre point de vue en tant que communautés autochtones, la construction, l'exploitation et l'entretien de nouvelles usines, ainsi que la récolte et le transport des approvisionnements en carburant, fourniront des emplois à long terme importants et stables dont nous avons désespérément besoin. La fourniture d'un approvisionnement énergétique fiable facilitera la construction de nouvelles infrastructures – des installations sociales, sanitaires et récréatives ainsi que des logements et des installations commerciales – que nous ne pouvons pas envisager dans les limites actuelles. **L'admissibilité immédiate au crédit d'impôt bonifié nous permettrait de réaliser de réels progrès à l'égard des lacunes en matière d'infrastructure auxquelles nous sommes confrontés et permettrait de nombreuses autres communautés autochtones d'envisager des solutions semblables, ce qui représenterait un investissement significatif dans la réconciliation entre nos peuples et la Couronne.**

La mise en œuvre accélérée de solutions utilisant de la biomasse ligneuse permettra également d'améliorer les pratiques d'aménagement forestier. Dans le cas de notre projet, Pelican Lake utilisera les « rebuts » des opérations forestières et de sciage existantes comme combustible de bois résiduaire. Ces déchets de bois sont actuellement laissés *in situ* pour pourrir ou sont brûlés dans le champ ou sur le site de l'usine, en utilisant le carburant diesel comme accélérateur – qui représentent tous deux un gaspillage malheureux de potentiel d'énergie propre. **L'enlèvement de ces déchets de bois et leur utilisation productive amélioreront les pratiques d'aménagement forestier et laisseront moins de combustible sur le sol favorisant les feux de forêt.** Pour alimenter la centrale de Pinehouse utilisant de la biomasse, nous récolterons et utiliserons le bois brûlé résultant des feux de forêt précédents, puis nous replanterons pour une régénération plus rapide. Ce bois brûlé a été largement testé en laboratoire et possédait encore une excellente valeur thermique. Cela permettra également de prévenir de futurs incendies et d'encourager plus rapidement la régénération naturelle dans la forêt boréale. L'accélération du développement de projets de biomasse n'empêchera pas le genre de feux de forêt dévastateurs que nous avons vus au cours des dernières années, mais la réduction des sources de carburant disponibles peut réduire leur gravité dans certains cas.

L'inclusion immédiate de la biomasse contribuera également à réduire les inégalités régionales.

Tout le développement de l'infrastructure dans les collectivités éloignées du Nord, y compris le développement et la construction de nos projets de production de biomasse, s'accompagne d'une prime de coût importante liée au recrutement et à l'hébergement de la main-d'œuvre, à la courte saison de construction et au long transport de l'équipement et des matériaux. L'admissibilité immédiate au crédit d'impôt de 30 % socialiserait essentiellement ces coûts différentiels, plaçant les collectivités comme la nôtre sur un pied d'égalité avec les projets communautaires situés plus au sud ou plus près des grands centres urbains. Comme il a été mentionné ci-dessus, les collectivités nordiques et éloignées (dont bon nombre sont autochtones) qui ont le plus besoin d'électricité propre et fiable sont beaucoup mieux situées pour tirer parti de la biomasse que des technologies comme l'énergie éolienne ou solaire (qui nécessiteraient toutes deux d'importants investissements supplémentaires dans la capacité de stockage pour répondre aux besoins en matière de disponibilité et de fiabilité). Fournir une certitude quant à l'intention déclarée du gouvernement d'appuyer les projets de biomasse ligneuse résiduelle au moyen du crédit d'impôt permettrait à beaucoup plus de collectivités d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions à des défis de longue date.